

Mémoire

présenté au

Comité consultatif sur les enjeux
constitutionnels du Québec au sein de la
fédération canadienne

par



Société nationale de l'Est du Québec

www.sneq.qc.ca

6 septembre 2024

Table des matières

<i>Introduction</i>	<i>3</i>
<i>La démarche du Comité</i>	<i>4</i>
<i>Le couple langue/culture et la vague migratoire.....</i>	<i>5</i>
<i>Le partage de l'argent du beurre</i>	<i>8</i>
<i>Le système judiciaire.....</i>	<i>9</i>
<i>Annexe</i>	<i>11</i>
Mandat du Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne	11

Introduction

Le but premier de la Société nationale de l'Est-du-Québec (SNEQ) est de promouvoir la culture et la langue française portée par la société canadienne-française¹ établie en terre d'Amérique depuis près de 500 ans. Ce peuple venu d'Europe a choisi ce coin de terre comme pays. Il l'a développé et aménagé pour prospérer.

La SNEQ est une organisation soucieuse de la solidarité, de la coopération au sein de la société et du développement régional et local. Nous cherchons à stimuler le sentiment de fierté d'être ce que nous sommes par une gamme d'activités qui touchent différents groupes de personnes, les écoles et un public plus large comme la fête nationale. Voici quelques domaines d'activités :

- Les *Activités éducatives* regroupent les activités d'animation et de formation tels les conférences, les concours de français ou d'histoire, les prix au mérite, les bourses...
- Les *Actions identitaires* dont la Fête du drapeau, le 21 janvier, celle de la Fête nationale, le 24 juin, les *Grandes Tablées*, la Journée nationale des Patriotes, ainsi que la distribution de matériel de fierté.
- Concours d'écriture. Ces concours visent à favoriser chez les élèves à la fois la connaissance de la langue française et de son évolution chez nous, ainsi que le contact des jeunes avec la culture, l'histoire et les auteurs québécois.
- Les *Dictées*. Cette activité est menée par la Société nationale de l'Est du Québec et le Cégep de Rimouski s'adressant à tous les étudiants et étudiantes et au personnel du Cégep
- Le *développement régional*. Depuis ses origines, la SNEQ a été partie prenante du développement régional ainsi que de l'organisation des collectivités. Au cours des 20 dernières années, nous nous sommes investis dans le développement économique régional en devenant propriétaires d'une librairie et d'une boutique de diffusion de la musique. Nous voulions rendre concrète notre préoccupation de permettre à la société française d'accéder aux publications de nos gens tant dans l'écrit que dans la musique. Évidemment, nous visons également les immigrants dans l'espoir qu'ils s'imprègnent de la culture d'ici.
- La *francisation*. Plus récemment, nous avons investi des efforts dans la francisation d'immigrants. Comme le budget obtenu est modeste, notre action est limitée. Nous y revenons plus avant.

Les actions menées par la SNEQ visent à stimuler la coopération entre les citoyens, faire connaître la culture de cette société française aux immigrants et les inciter à s'arrimer à la société d'accueil. Le terme « coopération » veut bien dire l'enclenchement et le maintien volontaire de relations

¹ Nous pourrions l'appeler « société distincte » comme cela était prévu dans l'Accord du lac Meech, en 1990, et dans l'accord de Charlottetown, en 1992. Les deux accords ont avorté. Un citoyen peut appartenir à la société distincte de naissance ou par adoption. Tous les immigrants qui ont adopté la société canadienne française sont considérés faisant partie de cette société distincte.

d'interdépendance. Les sociétés doivent nécessairement être organisées de façon à permettre de telles relations, mieux encore, à encourager leur multiplication.

Guidées par l'instinct de socialité de l'être humain, les sociétés sont équipées de fonctions propres à garantir la coopération, entre autres : la reconnaissance de la souveraineté / liberté, la régulation et l'arbitrage des rapports sociaux, la constitution et la conservation d'un patrimoine, la symbolisation et la transmission de la culture et le contrôle de l'admission d'étrangers.

Cela étant dit, venons-en à l'objet de cette consultation.

La démarche du Comité

Nous avons accepté de participer modestement à la consultation menée par le Comité malgré l'incongruité de la démarche. Sept sujets principaux sont proposés en cadrant la discussion à l'intérieur du cadre légal fédératif actuel et de son fonctionnement réel.

Nous ne disposons pas de ressources humaines et financières pour mener des travaux d'envergure sur toutes ces questions. Nous commentons principalement l'immigration, les dépenses fédérales et les fondements du système judiciaire. Les autres questions sont davantage de nature juridique et présentent moins d'intérêt pour notre organisation.

Incidemment, l'existence même du comité montre que le fédéralisme canadien ne répond pas aux attentes de la société distincte, ne répond pas à ses besoins de protection pour son plein épanouissement. Peut-être que le Comité souhaite inverser la logique du fédéralisme canadien actuel.

Cette inversion serait à l'effet que le Québec et les autres provinces ou territoires dicteraient les mandats à un gouvernement central. Nous pourrions imaginer que le gouvernement canadien aurait le secteur de la défense du territoire. Un budget lui serait alloué pour ce faire. La protection des frontières pourrait aussi relever de son autorité pour lequel il recevrait un budget. Il pourrait aussi jouer un rôle dans la protection de la valeur de la monnaie. Mais en ce domaine, des frictions pourraient apparaître entre le Québec et d'autres parties du territoire canadien.

Ce revirement de la logique du fédéralisme canadien ne se produira jamais. Ainsi, il se dégage naturellement de la démarche du Comité que les fondements mêmes du fonctionnement du fédéralisme canadien ne seront pas changés et surtout, ne peuvent changer². Le gouvernement d'Ottawa restera le seul responsable de l'intégrité des frontières terrestres, maritimes et aéroportuaires. Il continuera à édicter les conditions d'entrée au Canada, l'émission des

² Facal Joseph 2024. **C'est le régime canadien qui entretient nos chicanes.** Journal de Montréal, Mardi, 27 août 2024. <https://www.journaldequebec.com/2024/08/27/cest-le-regime-canadien-qui-entretient-nos-chicanes>.

documents d'immigration et les documents relatifs à la résidence permanente et à la citoyenneté. Nous pourrions allonger la liste.

La conquête par la force, menée par l'armée britannique, a changé significativement la donne : de française, la colonie est devenue britannique. Ainsi, dès le jour d'après 1760, deux sociétés ont coexisté dans la colonie britannique : l'une, francophone et gouvernée par le droit français, et l'autre, anglophone gouvernée par un ensemble de lois différent. Mais cela n'a pas duré sur le plan politique et juridique à la suite de l'acte constitutionnel de 1867 et de sa révision de 1982 où la spécificité de la société canadienne-française au Québec a été ... oubliée³.

La position de la SNEQ est très claire : l'indépendance représente la structure de gouvernance qui peut le mieux protéger la société distincte, assurer son développement et son épanouissement. Lors de notre participation à la Commission des Institutions du Gouvernement du Québec dans le cadre du projet de loi 99 en 2000, nous avons insisté sur la nécessité de sortir du cadre imposé à notre société par la conquête de 1760 et par l'adoption de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord en 1867 et sa révision de 1982.

Le couple langue/culture et la vague migratoire

La pénurie de main-d'œuvre et l'idéologie multiculturaliste⁴ ont servi de prétexte à une entrée massive de personnes immigrantes. Il en a résulté une croissance très élevée de la population. Le Québec est submergé par une vague migratoire inédite. En 2021, les prévisions démographiques de l'Institut de la statistique du Québec indiquaient que la population du Québec se situerait à neuf millions d'habitants en 2028. Le niveau est déjà atteint⁵. Les conséquences sont bien visibles : manque de logements, augmentation de l'itinérance, manque de professeurs, manque de ressources en santé, francisation déficiente, etc. Maintenant, il manque d'emplois. En 2024, les jeunes de 14 à 19 ans connaissent certaines difficultés à se trouver du travail rémunéré dans des secteurs non spécialisés. Dans un passé récent, les commerces pigeaient largement dans ce groupe d'âge, notamment la restauration rapide et la vente au détail. Aujourd'hui, l'affluence de main-d'œuvre de toutes provenances vient combler ces espaces d'emplois.

Le gouvernement du Québec a démontré, lors d'une annonce le 20 août 2024, un souci quant à cette affluence de main-d'œuvre et d'un désir de modifier les orientations futures en la matière.

³ Facal Joseph 2024. Ce Canada imaginaire dans la tête des Québécois. Journal de Montréal, 29 août 2024. <https://www.journaldemontreal.com/opinions/joseph-facal>.

⁴ Trudeau a émis l'idée que le Canada est une société postnationale. Cela implique que la « société distincte » ne peut constituer une nation. On pourra lire avec intérêt : Lizée Jean-François 2016. Un Canada postnational ? Le Devoir, 7 juillet 2016. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/474905/un-canada-postnational>.

⁵ Ouellette- Vézina Henri. 2024. Démographie : le Québec franchit la barre des 9 millions d'habitants. La Presse, 25 janvier 2024. <https://www.lapresse.ca/actualites/2024-01-25/demographie/le-quebec-franchit-la-barre-des-9-millions-d-habitants.php>.

Une telle vague n'est pas propice à une intégration harmonieuse des nouveaux arrivants à la société d'accueil⁶. Cette vague favorise la création d'agglomérats ethniques, d'autant que l'autorité fédérale préconise la création d'une société canadienne multiculturelle dans un pays postnational. Pourtant il n'existe aucune société multiculturelle au monde. Ancrer la citoyenneté dans une identité enracinée serait exclusif selon la perspective multiculturelle. Cette proposition est contraire à la nature des sociétés humaines.

Il en va de la vie de la société de contrôler l'immigration. Lors des débats sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, la SNEQ réprouvait le multiculturalisme (et la diversité culturelle) et le qualifiait de stratégie sournoise mettant en danger la société canadienne-française. L'humanité a été divisée en un grand nombre de sociétés ayant chacune son pays. Il n'existe nulle part de sociétés multiculturelles. Deux sociétés peuvent cohabiter sur un même territoire juridique (ce qu'est le Québec géographique), mais cela n'implique pas qu'une suprasociété multiculturelle va naître. Il y a de nombreux exemples à travers l'histoire de sociétés qui ont disparu à la suite de l'arrivée d'une société plus forte.

Nous avons de multiples exemples qui indiquent clairement que la société québécoise n'est pas xénophobe ou raciste. Pensons à Boucar Diouf qui relate à travers ses écrits et ses entrevues son arrivée au Québec en 1993. Il a adopté le Québec. Il identifie dans une entrevue⁷ que s'il avait atterri à Montréal, il aurait pu décider de vivre dans un quartier d'immigrants, Saint-Michel par exemple, avec les Haïtiens. Mais il souligne qu'il n'aime pas ce concept de communauté ou de ghetto chinois, haïtien, maghrébin. Il considère que ce multiculturalisme à la Pierre Elliott Trudeau ne favorise pas les échanges. Selon lui, le fait d'avoir été plongé au milieu des Québécois de souche l'a amené à échanger avec eux, au point de dire « maintenant, quand je vais à Rimouski, je dis que je rentre chez moi. »

Plus une société est forte plus il lui est facile d'intégrer de nouveaux citoyens.

La situation actuelle ne sert ni les intérêts des immigrants ni ceux de la société d'accueil. Quand les immigrants se retrouvent dans la file d'attente des banques alimentaires, il est plus que temps de mettre de l'ordre dans la maison. À cela s'ajoute le constat que taux de la croissance de la richesse⁸ par personne est en diminution au Québec⁹. Il n'y a pas de société¹⁰ qui cherche à

⁶ Facal Joseph 2024. Ce peuple qui se suicide par gentillesse. Journal de Montréal, 31 août 2024.

<https://www.journaldemontreal.com/opinions/joseph-facal>.

⁷ <https://www.jobboom.com/carriere/tout-un-boucar/>

⁸ La contribution de la productivité à l'accroissement de la richesse des nations est démontrée depuis longtemps. Ce facteur de création de valeurs est faible tant au Canada qu'au Québec.

⁹ McCormack Carter et Weimin Wang 2024. Le produit intérieur brut par habitant du Canada : regard sur un retour à la normale. Statistique Canada, No 36-28-0001 au catalogue ISSN 2563-8963. 24 avril 2024.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/36-28-0001/2024004/article/00001-fra.pdf?st=ddgTagHH>.

¹⁰ Valles Francis 2024. Immigration et ralentissement : Plus de 10 ans pour combler notre niveau de vie. La Presse, 25 avril 2024. <https://www.lapresse.ca/affaires/chroniques/2024-04-25/immigration-et-ralentissement/plus-de-10-ans-pour-combler-notre-niveau-de-vie.php>

s'appauvrir¹¹ et l'immigration ne doit pas nous appauvrir¹², mais plutôt qu'elle soit partie prenante de la création de richesse pour l'ensemble.

L'histoire démontre à quel point le Québec a été une terre d'accueil. Rappelons-nous l'arrivée des Vietnamiens, ou avant celle des Irlandais, des Grecs et des Italiens. Le Québec s'est toujours fait un devoir d'accueillir ces nouveaux arrivants dans la dignité. Il est important de saisir ici que si le Québec a pu faire une telle chose, c'est que le nombre était à l'intérieur aux marges de la capacité d'accueil du Québec. Il faut aussi se rappeler que l'immigration est un processus bidirectionnel, c'est-à-dire, que la personne « qui arrive doit marcher vers l'autre, s'intéresser à la culture et aux valeurs du pays dans lequel il vient de débarquer et celui qui accueille doit aussi marcher vers celui qui arrive ». Boucar Diouf ajoutait « Il faut intégrer la nordicité pour se sentir bien dans ce pays, mais il faut aussi aller vers les gens, tendre la main et garder le sourire »¹³.

La francisation est nettement déficiente. La SNEQ s'est impliquée dans cette démarche avec un budget modeste. Nous tentons tant bien que mal de connecter les immigrants à la vie réelle et à la société d'accueil. Mais, l'enseignement de la langue y est déconnecté de la vie de chaque jour et surtout de la culture attachée à cette langue.

Il ne faut pas se faire d'illusion. La langue est une facette de la culture. Le couple langue et culture¹⁴ d'une société est aussi unique au monde que la société elle-même. Il s'est créé et façonné depuis la naissance de la société par et pour la coopération de ses citoyens et leur confère leur identité, leur distinction et leur caractère commun. La culture d'une société constitue le principal déterminant de ses attributs, notamment sa cohésion, sa solidarité, sa créativité, sa productivité et sa prospérité. La culture est la chambre d'écho de la langue.

Enseigner la langue ne garantit pas l'intégration à la société. Il n'est pas suffisant de faire apprendre la langue sans la connexion avec la culture de la société d'accueil. Avant même d'arriver sur le territoire, les immigrants doivent savoir qu'il existe une société qui a sa culture et sa langue. Il faut mettre les immigrants en contact avec la culture d'ici. Un immigrant ne vient pas ici pour reproduire sa société d'origine et ne doit surtout pas être amené à le faire.

¹¹ Clemens Jason, Grady Munro and Milagros Palacios 2024. Canadian Living standards declining with no end in sight. Fraser Institute, May 2024. <https://www.fraserinstitute.org/article/canadian-living-standards-declining-with-no-end-in-sight>

¹² Valles Francis 2024. L'immigration aurait appauvri les Canadiens ! La Presse, 29 juin 2023. L'article de Valles est basé sur une étude d'universitaires ontariens : Doyle Matthew, Mikal Skuterud, and Christopher Worswick 2023. The Economics of Canadian Immigration Levels. Canadian Labor Economic Forum (CLEF). CLEF working paper No 58. L'étude couvre une période de près de 60 ans.

¹³ <https://information.tv5monde.com/culture/boucar-diouf-quand-immigration-rime-avec-integration-et-succes-24241>

¹⁴ « Pour comprendre une langue donnée, ne doit-on pas connaître et comprendre la culture sous-jacente et son histoire ? Sinon ne risque-t-on pas de voir apparaître une langue artificielle ? » Greenstein Rosalind 2009. Langue et culture : mariage de raison ? Éditions de la Sorbonne. <http://www.editionsdelasorbonne.fr/fr/livre/?GCOI=28405100614140>.

Si la société porteuse de cette langue et de la culture associée est en voie de disparition, il faut avoir le courage de se demander s'il est nécessaire de protéger la langue française. Ne devrions-nous pas, à ce moment-là, ouvrir la voie à une anglicisation ordonnée de la population ? Vous aurez rapidement compris que la motivation de la SNEQ ne va pas dans ce sens.

Ajoutons que la loi québécoise de protection de la langue n'est pas très étanche. Tous les immigrants qui ne passent pas par les écoles primaires et secondaires n'ont pas l'obligation d'apprendre la langue, encore moins de s'arrimer à la société d'accueil. Aucun immigrant n'est obligé d'entreprendre des études postsecondaires en langue française. Les détenteurs de visas étudiants universitaires peuvent se réorienter vers les études professionnelles au secondaire anglophone. Ne pourrait-on pas contraindre les universités à n'admettre que des étudiants dans les secteurs économiques produisant la richesse ? Nous n'avons pas fait une analyse juridique serrée des lois, mais il semble bien que le filtre linguistique soit largement déficient.

À l'automne 2021, la SNEQ a déposé un mémoire dans le cadre de la consultation sur le projet de loi 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, de français. À nouveau, nous affirmions notre engagement face à la valorisation de notre langue et nous formulons des recommandations importantes quant au projet de loi, à son étendue et à son application. Nous réitérons nos positions sur le sujet et nous insistons à ce que le Québec doit faire ses propres choix, notamment en matière de langue.

Alors, plus de pouvoir ? Les discussions récentes concernant les demandeurs d'asile¹⁵ montrent à l'évidence que le fédéral se garde l'arbitrage final sur la répartition des demandeurs sur le territoire canadien¹⁶ et que la possibilité de sélection du Québec fait face à des limites et des contraintes.

Le partage de l'argent du beurre

Toute société a besoin d'un pouvoir pour sa protection et pour stimuler la coopération. Est-ce qu'une société peut librement consentir à ce que deux gouvernements se disputent le pouvoir ? La réponse naturelle est certainement négative. Elle n'a pas d'intérêt à confier sa protection à deux entités. Les lois naturelles qui régissent les humains et les sociétés ne vont pas dans ce sens.

Notre société est confrontée à un pouvoir qui se définit par lui-même pour lui-même selon ses intérêts, ses stratégies et ses idéologies, un pouvoir qui a été patenté aux fins de lui prendre son pays, destituer sa société de la responsabilité d'elle-même, un pouvoir qui méprise son caractère,

¹⁵ Le nombre de demandeurs d'asile a explosé en 2024, touchant surtout le Québec et l'Ontario. Colpron Suzanne 2024. Les demandes d'asile à un niveau record au Canada. La Presse, 31 août 2024. <https://www.lapresse.ca/actualites/2024-06-04/les-demandes-d-asile-a-un-niveau-record-au-canada.php>.

¹⁶ De comité en critères hétéroclites, la répartition finale des demandeurs d'asile reste incertaine. Bellavance Joël-Denis 2024. Répartition des demandeurs d'asile : Ottawa élabore un plan pour plus d'équité entre les provinces. La Presse 16 août 2024. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2024-08-16/repartition-des-demandeurs-d-asile/ottawa-elabore-un-plan-pour-plus-d-equite-entre-les-provinces.php>

sa culture et son histoire. Le jeu est d'autant facile, qu'il se place au pouvoir au-dessus de notre société et de notre gouvernance.

Pourquoi le fédéral arrive-t-il à s'investir autant dans des domaines qui sont hors de son champ et qui vise les citoyens individuellement ?

La première raison est dans la nature même de l'organisation politique au Canada. Si le gouvernement fédéral s'en tenait à ses principaux domaines de compétence, les électeurs s'ennuieraient à mourir pendant la campagne électorale. Comment voulez-vous entendre parler de l'armée ou de visas pendant trente-cinq jours ? Comme la démocratie se limite à une guerre de pouvoir entre partis politiques, il faut bien rendre cette guerre plus appétissante. Déjà en changeant le système électoral, par exemple, en faisant disparaître les partis politiques, la joute actuelle n'aurait plus lieu.

La seconde raison réside dans une forme de détournement de fonds. Le gouvernement canadien s'acquitte très mal de ses obligations dans plusieurs domaines, notamment la protection des frontières, le contrôle des immigrants, en particulier ceux qui doivent quitter le territoire suite à un ordre d'expulsion, éliminer les monopoles dans différentes activités économiques qui dépouillent les consommateurs et d'avoir une armée en mesure de défendre le territoire de toute agression provenant de tiers. L'incurie dans toutes les activités relevant du champ de compétence fédéral permet des « économies » de plusieurs dizaines de milliards de dollars par année et de mettre cet argent dans des programmes dits sociaux très coûteux, là où le Québec a juridiction. À cela s'ajoute la légèreté à endetter les prochaines générations.

La troisième raison se situe au niveau du déséquilibre fiscal. Il y a quelques années, le gouvernement Harper a réduit la TPS de 7 % à 5%. Malgré cela, les revenus du gouvernement canadien augmentent fortement au cours du temps et il peut dépenser sans compter. Il faudrait que le fédéral se retire de la taxation au niveau de la consommation. Un pas supplémentaire devrait être franchi : les provinces lui octroient son budget et ses mandants.

Le système judiciaire

La SNEQ n'a pas la compétence pour faire l'analyse en profondeur de cette facette que le comité veut questionner. Il y a tout de moins des observations que nous voulons mettre en lumière et qui peuvent faire partie des réponses qui émaneront de cette consultation.

Obtenir plus de pouvoir dans les nominations des juges à différentes cours représenterait un changement à la marge qui ne retirerait pas le contrôle du gouvernement fédéral sur toutes les questions criminelles ou pénales. Dans le régime anglo-saxon et de sa constitution, les questions criminelles sont du ressort exclusif du gouvernement fédéral, les provinces n'ayant qu'un rôle d'exécutant. Les discussions récentes sur l'élargissement de l'aide médicale à mourir montrent

bien le décalage entre les besoins de la société distincte et les modifications requises au Code criminel. Le gouvernement du Québec peut nommer les juges, mais le contrôle législatif restera au même endroit.

Le gouvernement du Québec devrait envisager une réforme du système de justice. Actuellement l'appareil judiciaire est basé sur la punition et l'arbitraire. Il vaudrait beaucoup mieux l'orienter vers l'arbitrage et la réparation. Le rôle de l'arbitrage est d'évaluer les dommages, d'en répartir les responsabilités et d'obtenir la meilleure réparation ou compensation possible de la part des responsables. Les décisions ne peuvent pas être automatiques parce qu'elles ne sont pas écrites à l'avance comme c'est le cas actuellement. Chaque conflit est arbitré considérant que le meilleur arbitrage ne peut être que celui qui produit la réparation ou la compensation des dommages la plus bénéfique possible.

CONCLUSION

Qu'il soit question de la langue, de l'immigration, des champs de compétences ou de système judiciaire, nous sommes continuellement confrontés, en tant que société distincte, à une structure de gouvernance de laquelle nous ne partageons même pas les origines culturelles. Dans le contexte des sujets proposés par le comité, nous nous retrouvons systématiquement à chercher des solutions dans des structures dont l'actualisation représenterait davantage un pansement qu'une guérison.

Selon nous, il est essentiel de bien poser tous problèmes auxquels nous faisons face pour en dégager de réelles solutions, sans quoi les résultats et les effets des décisions ne seront pas porteurs d'avenir. Nous avons la volonté d'apporter notre contribution à l'atteinte de réponses et de solutions, viables et pérennes, pour la nation québécoise.

Annexe

Mandat du Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne

Comité examine notamment :

1. Les pouvoirs du Québec en matière d'immigration;
2. Les empiétements de l'ordre de gouvernement fédéral dans les domaines de compétence du Québec ainsi que les conséquences de ces empiétements, notamment sur les choix et priorités du Québec, la qualité des services publics offerts à la population québécoise et l'accroissement des formalités administratives et des coûts qui en découlent;
3. La capacité du Québec à faire ses propres choix, notamment en matière de langue, de laïcité, de culture et dans tous les autres domaines touchant sa cohésion nationale;
4. La capacité du Québec de parler de sa propre voix à l'international, non seulement dans tous les domaines qui relèvent de sa compétence, mais également sur d'autres sujets d'intérêt pour la nation québécoise;
5. L'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser dans des domaines de compétence du Québec et le droit du Québec de se retirer d'un programme fédéral avec pleine compensation;
6. Le mode de nomination des juges de la Cour supérieure du Québec, de la Cour d'appel du Québec et de la Cour suprême du Canada;
7. Les moyens de favoriser l'autonomie du droit québécois, notamment de la *Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12)*.